

Chronique Locale ROUBAIX

Aujourd'hui samedi 31 décembre. Aujourd'hui, saint Sylvestre, d'ancien, Cirononien. Soleil: Lever 7 h. 30; coucher à 16 h. 01. Lune: Premier quartier le 31.

Les Expositions de peinture

L'exposition de M. Marie Réol à la Galerie Dujardin se terminera ce samedi, après avoir fait pendant cette quinzaine les délices des amateurs.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

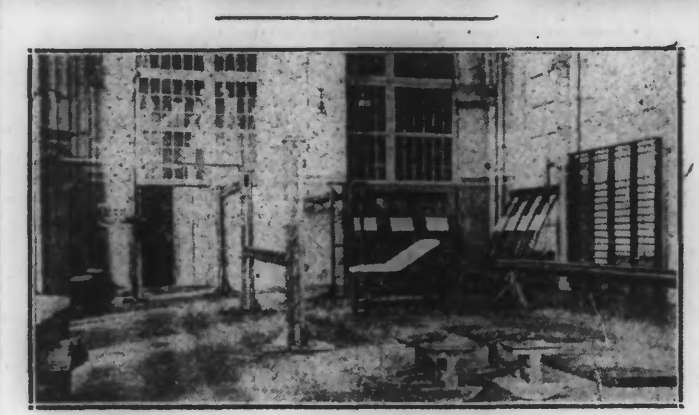
M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

M. le général Bouchelle, directeur du Comité de propagande aéronautique, a répondu à cette lettre en assurant la Chambre de commerce de Roubaix que la Commission qui sera chargée de mettre sur pied le plan définitif du réseau aéro national, aura connaissance de ses observations et tiendra le plus grand compte des intérêts de cette importante région et en ajoutant qu'il était complètement satisfait de ce qui en est venu à l'heure de la rédaction.

Une innovation en matière d'hygiène sociale

L'ÉCOLE DE COMPLÉMENT DE TOURCOING



LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Il y a exactement deux ans, M. Dron, maire de Tourcoing, donnait lecture, à l'Assemblée communale, d'un long et admirable rapport sur une œuvre, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'il venait, après de mûres réflexions, de mettre au point.

Il s'agissait de créer une organisation qui, prenant en considération les constatations faites, au cours des visites médicales, que l'on fait passer régulièrement aux enfants des écoles, tendrait à remédier au lamentable état physique et corporel de certains de ces enfants.

Il était, en effet, constaté que: «D'aucuns (de ces enfants), sont obèses, malingres et destinés à devenir des proies faciles pour la tuberculose.»

D'autres, et le pourcentage en est malheureusement fort élevé, sont atteints de déviation du squelette, particulièrement de la colonne vertébrale.

M. Dron a pensé que le remède à appliquer pouvait consister en une école de plein air, appelée, ici, école de complément, où les enfants seraient soumis à un régime spécial, pendant tout le temps nécessaire à leur complet rétablissement.

La préparation de l'éuvre. Les crédits votés, il restait à préparer l'œuvre.

M. Dron porta son choix sur une personnalité médicale, spécialisée dans la question d'éducation physique, et M. le docteur Pierre Falderbe, de Roubaix, fut spécialement chargé de régler tous les détails et d'assurer le parfait fonctionnement de l'œuvre.

M. Hocquelin lui fut adjoint comme moniteur. Quant à la partie scolaire, elle fut confiée à M. Droncourt, directeur d'école.

Le personnel étant nommé, il restait à régler les questions matérielles; c'est ce à quoi s'attelaient MM. le D^r Falderbe, Hocquelin et Droncourt, chacun en sa partie.

Le Patronage de la Blanche-Porte, situé au coin des rues de la Blanche-Porte et d'Austerlitz fut affecté au nouveau service. On y organisa classes, cours, préaux, cuisines, réfectoires, douches, salles de récréation et de gymnastique. Toutes les questions

recue les sommes suivantes: Après un banquet, qu'on fête chez M. Honoré Bury, rue Monge, 17 francs; de M. Albert Leclecher, après un banquet, 20 francs.

POUR VOS CADEAUX du jour de l'An, voyez Mme Spiet, rue des Fabriciens, 85. Vous trouverez là, de quoi satisfaire les plus difficiles: lingerie de soie, gants couteux, bijoux, etc.

LES MÉDAILLES DU TRAVAIL DE LA MAISON RÉQUILLART ET FILS. — La maison Gustave Réquillart et fils, place Chevreul, 8, réunissent lundi les médailles du travail et le personnel de direction et de bureau.

Après avoir assisté à une messe dite à 9 h. à Notre-Dame, pour les défunts, le personnel eut une réunion sous la présidence de MM. Alexandre, Victor, Pierre et Auguste Réquillart, et un vin d'honneur fut servi.

Pour bien finir l'année: Allez diner à LILLE

BELLEVUE & CARLTON

PRIX HABITUELS WATRELOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, hier, vendredi, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Henri Briffaut, député, entouré de MM. Lecomte, Delvaux, et Pezin, adjoints.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

Le Conseil a traité sur les questions suivantes: Règlement de la demande de subvention communale des bords de la subvention aux sociétés de secours mutuels de France.

LA VILLE DE ROUBAIX

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LA BONNETERIE A PONDEVILLE et C^o informe ses clients que, pour cause d'agrandissement de ses locaux, elle se déplace à la rue de la République, 10, à Lille.

LEERS

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

PERSONNAGE PEU COMMUNE. Florimond Blanghen, marchand de vieilles ferrailles au hameau de Tassin de Cœuvres, a été condamné à un mois de prison pour avoir obtenu la voie de tramway avec sa voiture.

Advertisement for 'A. Marchandier LILLE' featuring a radio and other electronic equipment.

Advertisement for 'TOURCOING' featuring a radio and other electronic equipment.

Advertisement for 'Dolomieu Chocolat' featuring 'Corona' chocolate.

Advertisement for 'TOURCOING' featuring a radio and other electronic equipment.